

Le CRA, pour céder ou transmettre l'entreprise

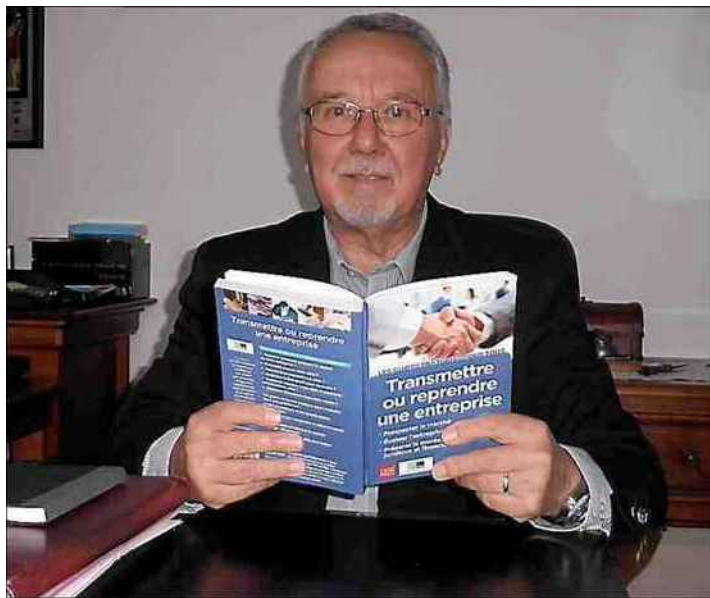
La délégation audoise de CRA (cédants et repreneurs d'affaires) s'active en toutes saisons.

La reprise d'entreprise représente un potentiel de première importance susceptible de sauvegarder et de créer des emplois. Le CRA en a fait son credo.

Animée par 220 délégués regroupés en 73 délégations, cette association nationale a pour objectif, comme le souligne son responsable départemental Marcel Marescaux, « de favoriser la cession et la transmission d'entreprises (TPE, PME, PMI) dans le but de préserver les emplois et le savoir-faire ». La délégation audoise présente depuis presque un an, travaille avec notamment pour partenaire national le Medef, présidé dans l'Aude par Laurent Pérez.

■ Une journée en février

Partant du constat que chaque année, 20% des entreprises à céder disparaissent par manque de repreneurs, le CRA et le Medef, en synergie, vont mettre en place une Journée de la transmission d'entreprises, qui aura lieu le jeudi 11 février 2016, dans les locaux de la Maison de l'entreprise à Lézignan-Corbières. Expert-comptable, avocat d'affaires, notaire, assureur, banquier, fédération



► Marcel Marescaux, responsable audois du CRA.

professionnelle, CCI de Narbonne et de Carcassonne, participeront à cette journée et apporteront, par leurs connaissances, un éclairage particulier dans leurs domaines respectifs. De quoi guider les chefs d'entreprises qui songent à transmettre leur affaire et qui ont besoin d'aide et de conseils avisés. L'été dernier, le ministre de l'Economie et la secrétaire d'Etat chargée du commerce avaient souligné: « La transmission d'entreprises constitue un potentiel important de croissance et de création d'emplois. La nécessité d'une

mobilisation particulière en faveur des TPE et des PME ne fait aucun doute... La transmission des TPE et PME représente un défi pour les territoires ».

Le CRA répond à cette attente en mettant à la disposition des chefs d'entreprises son savoir-faire et son expérience afin de favoriser le rapprochement entre cédant et repreneur. Et ainsi éviter des pertes d'emplois, de compétences et de richesse économique. Oserait-on dire, de patrimoine économique.

► Contact : 06 70 52 74 86.
m.marescaux-cra11@orange.fr